

Extrait du Registre des délibérations du **Conseil** d'Administration

Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE

N° d'ordre

23015

Séance du : 29 mars 2023.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, sous la vice-présidence de Madame Ferchaud Pascale Vice-Présidente du CCAS, à la suite de la convocation faite le 23 03 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS			
ascale FERCHAUD Sandra CAILTON		Anne ROUX	Anita BRIFFE
Etienne GOBIN	Nicole RENAUD	Francis CARCAUD	Thérèse-Marie MERCERON
Marie-Christine GARON			
ABSENTS EXCUSÉS			
mmanuelle MENARD Véronique VILLEMONTEIX		Alain ROBIN	Yannick CHARRIER
Stéphanie FILLON	Jean-Luc GARREAU	Alain MIGEON	Josiane BOISSONNOT
POUVOIRS			
Madame Josiane BOIS	SONNOT donne pouvo	ir à Madame Nicole R	ENAUD.

Secrétaire de séance : Madame Anne ROUX.

FINANCES

Subventions aux associations

Dans le Budget 2022, une enveloppe de 5000 € est prévue pour l'attribution de subventions.

- Les **Restos du Cœur** assurent une aide aux personnes en difficultés et distribuent des repas équilibrés aux familles les plus démunies.
- Le **Secours Populaire**, association humanitaire, participe à subvenir aux besoins des familles en difficultés. Aucune demande de subvention n'est faite cette année étant donné que les locaux sont attribués à l'association gratuitement par la Ville.
- La **Croix-Rouge française** a diverses activités : aides alimentaires, financières et sociales, aides logistiques et matérielles (foyers hébergement), vesti-boutique, samu social, maraudes, et secourisme. La gestion des comptes va être reprise par la délégation départementale.
- Le **Secours Catholique**, association caritative, apporte son aide aux personnes en termes d'accueil, de suivi, d'accompagnement, d'aides matérielles et financières
- La **Banque Alimentaire** lutte contre le gaspillage des produits alimentaires et les distribue aux plus démunis.
- 15 000 personnes ont été aidées en Deux-Sèvres.

La Croix-Rouge et le Secours Catholique (d'où des subventions plus importantes), la Banque Alimentaire et le C.C.A.S. (coordinateur) sont partenaires dans le cadre de la distribution alimentaire.

Accusé de réception en préfecture 079-267900058-20230329-DCA_2023_015-DE Date de réception préfecture : 18/04/2023

- Le FDAJ est une aide financière destinée à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 18 à 25 ans, éprouvant des difficultés, inscrits dans une démarche d'insertion, et bénéficiant d'un suivi régulier par un référent.
- Une nouvelle structure sollicite une subvention auprès du C.C.A.S.: Solidarité Paysans. Créée en 1992 à la suite d'un regroupement de plusieurs associations, Solidarité Paysans est une association reconnue d'intérêt général, accompagnant et défendant des agriculteurs en difficulté, avec pour seul objectif de les aider à retrouver une vie sociale et humaine digne. Faisant face à une situation agricole très dégradée, avec l'augmentation du coût des matières premières et des perspectives d'avenir incertaines, Solidarité Paysans sollicite le C.C.A.S. pour l'obtention d'une subvention pour l'année 2023 d'un montant de 2 000 € (soit environ 0,10 € par habitant), qui lui permettra de continuer à tout mettre en œuvre pour maintenir un maximum d'agriculteurs sur le territoire.

				2023	
Subventions	2020	2021	2022	Sollicité	Proposition
Restos du Cœur	400 €	400€	400€	?	400 €
Croix-Rouge	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 200 €	1 200 €
Secours Catholique	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 200 €
Banque Alimentaire	800€	800€	800€	1 000 €	1000€
FDAJ	1 600 €	/	/	Libre choix des communes /CCAS	1 050 €
Solidarité Paysans	/	/	/	2 000 €	150 €
TOTAL	5 000€	3 400€	3 400€	5 300€	5 000 €

En cas d'attribution, le C.C.A.S. peut, à tout moment, vérifier l'emploi de la subvention, dans le cadre du contrôle budgétaire. L'association bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien de la Ville/C.C.A.S. de Bressuire dans les documents diffusés au public.

മാരു

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER cette délibération ;
- D'ACCORDER les subventions aux montants proposés.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Présidente,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture 079-267900058-20230329-DCA_2023_015-DE Date de réception préfecture : 18/04/2023

ESSUIRE